Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 23 août 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 23 août 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et M. Morris Vesely.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. François William Croteau, M. George McLeish et Mme Monique Worth.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alan DeSousa agit à titre de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Alan DeSousa	Mise en place d'un comité pour assurer le suivi des recommandations de l'OCPM lors de la construction des futurs sites de traitement des matières organiques par biométhanisation
M. Michel Bellau	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Appui au projet de création d'un parc écologique à l'Anse-à-l'Orme et questionnement sur les exigences requises **Dépôt de document**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 19.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Aucun élu ne désirant intervenir, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

À 17 h 20, M. Gérald Tremblay indique qu'il a apprécié les correspondances échangées avec les chefs de toutes les formations politiques du provincial par M. Peter F. Trent concernant les régimes de retraites des employés municipaux et souligne qu'il a aussi fait des représentations dans ce dossier.

CG12 0242

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 20.36 et 41.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0243

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 juin 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 août 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 21 mai au 8 juillet 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 21 mai au 8 juillet 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 21 mai au 8 juillet 2012.

CG12 0244

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur le partage du réseau cyclable montréalais

La porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur le partage du réseau cyclable montréalais, et le conseil en prend acte.

04.04 1123430005

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG12 0245

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Rapport d'étude publique et recommandations sur le rapport annuel du Vérificateur général - Exercice 2011 »

M. Peter F. Trent dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Rapport d'étude publique et recommandations sur le rapport annuel du Vérificateur général - Exercice 2011 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG12 0246

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la valorisation du développement économique local

M. Robert Coutu dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la valorisation du développement économique local, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.02

CG12 0247

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Les maisons de chambres à Montréal »

M. Robert Coutu dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité culturelle intitulé « Les maisons de chambres à Montréal », et le conseil en prend acte.

06.03

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG12 0248

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1)

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport des indicateurs de gestion 2011 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22. 1, r. 1), et le conseil en prend acte.

07.01 1123839001

CG12 0249

Dépôt du rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mars et avril 2012

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de gestion bimestriel du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mars et avril 2012, et le conseil en prend acte.

07.02 1120108001

07.03 Dépôt de la correspondance du ministre Laurent Lessard adressée au maire de Montréal en date du 13 juillet 2012, concernant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0250

Conclure avec Équipement de sécurité Universel inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de bottes de combat 3 saisons pour le SPVM - Appel d'offres public 12-11995 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 juin 2012 par sa résolution CE12 1063;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de bottes de combat 3 saisons pour le SPVM;

2- d'accorder à Équipement de sécurité Universel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11995 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123997003

CG12 0251

Autoriser une dépense additionnelle de 2 551 764 $, taxes incluses, pour assurer la poursuite du projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable Atwater, DesBaillets et Pierrefonds modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Dessau inc. (CG10 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 442 079,28 $ à 10 993 843,28 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda numéro 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1117;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 551 764 $, taxes incluses, pour assurer la poursuite du projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable Atwater, DesBaillets et Pierrefonds;

2- d'approuver un projet d'addenda no.1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Dessau inc. (CG10 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 442 079,28 $ à 10 993 843,28 $, taxes incluses ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.02 1120923002

CG12 0252

Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec, correspondant au 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa, pour construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 juin 2012 par sa résolution CE12 1039;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec (9091-9191 boulevard Henri-Bourassa, arrondissement de Saint-Laurent), pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 et aux fins de constituer une réserve foncière;

2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières d'acquérir, aux meilleurs coûts possibles, de gré à gré ou par voie d'expropriation le site retenu.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1125941002

CG12 0253

Accorder un soutien financier de 461 788 $ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la maison Notman et de l'ancien hôpital Saint Margaret, à même l'enveloppe de 140 M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1121;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 461 788 $ à la Fondation OSMO pour la restauration et la rénovation de la Maison Notman et de l'ancien hôpital Saint Margaret;

2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier. L'approbation de cette contribution financière est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation du gouvernement du Québec (MAMROT) permettant au projet de recevoir de l'aide financière de la part d'autres organismes ou ministères du gouvernement du Québec;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 461 788 $;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1105174001

CG12 0254

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à Automobile Club de l'île Notre-Dame pour l'organisation de la 22e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 16, 17 et 18 août 2012, à même l'enveloppe de 140 M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1127;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à Automobile Club de l'île Notre-Dame pour supporter l'organisation de la 22e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 16, 17 et 18 août 2012;

2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses à la Direction générale équivalent aux revenus additionnels de 100 000 $;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1125848002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0255

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la formation de sauveteurs en piscine et de forfaits « Valorisation Jeunesse - Place à la relève », dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1126;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. dont 100 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques, volet sauveteurs de piscine » et 100 000 $ pour le projet « Programme de valorisation Jeunesse » dans le cadre de l'Entente MESS - Ville de Montréal, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1121643005

CG12 0256

Accorder un contrat à Équiparc manufacturier d'équipements de parcs inc. pour la fabrication et la livraison de paniers à rebuts devant être installés sur le domaine public, dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles - Dépense totale de 350 536,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public QDS-1234-Paniers-rebuts (3 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1167;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 350 536,71 $, pour la fabrication et la livraison de paniers à rebuts devant être installés sur le domaine public dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équiparc manufacturier d'équipements de parcs inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 054,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LOT-QDS-1, 2, 3, 4 - Paniers-rebuts;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1123820008

CG12 0257

Accorder un contrat à Les Entreprises Catcan inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Murray et Peel ainsi que la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Peel et Shannon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 766 318,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 100401 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1172;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 766 318,49 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Murray et Peel ainsi que la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Peel et Shannon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 691 818,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 100401;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.08 1120266033

CG12 0258

Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 4 162 108,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 233501 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1173;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 4 162 108,44 $, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction G-Nesis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 839 388,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233501;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.09 1120266047

CG12 0259

Accorder un contrat à Terramex aménagement urbain inc. pour la reconstruction complète des structures de la chaussée et des trottoirs de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard René-Levesque et la rue Sainte-Catherine (phase 1C du Quartier des spectacles), l'aménagement de chemins pour piétons en granit dans le « Parterre » (phase 2A du Quartier des spectacles) et l'installation des paniers à rebuts dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 367 908,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public QDS-1C-2A-EG-FINITION (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1177;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 3 367 908,53 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction complète des structures de chaussées et des trottoirs de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard René-Levesque et la rue Sainte-Catherine (phase 1C du Quartier des spectacles), l'aménagement de chemins pour piétons en granit dans le « Parterre » (Phase 2A du Quartier des spectacles) et l'installation des paniers à rebuts dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Terramex aménagement urbain inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 238 373,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public QDS-1C-2A-EG-FINITION;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123820009

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0260

Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour la réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau de 300 mm de diamètre passant sous l'autoroute 40, à la hauteur de Montrose, dans la Ville de Kirkland - Dépense totale de 474 594,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252303 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1178;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 474 594,20 $, taxes incluses, pour la réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau de 300 mm de diamètres passant sous l'autoroute 40, à la hauteur de Montrose, dans la Ville de Kirkland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Aquaréhab Eau Potable inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 594,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252303;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.11 1124822002

CG12 0261

Autoriser la prolongation des projets d'avenant aux conventions de services professionnels entre la Ville, Génivar, Consortium Axor/Séguin et Groupe SM (CG09 0341), du 2 septembre 2012 au 23 août 2014, pour compléter les travaux en cours d'exécution relatifs aux projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable / Approuver trois projets d'avenant à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1183;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser le report de la date de fin des prestations de services professionnels du 2 septembre 2012 au 23 août 2014 pour compléter les travaux en cours d'exécution afin de réaliser les études préliminaires, préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable;

2 - d'approuver à cette fin trois projets d'avenant modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Génivar, Consortium Axor/Séguin et Groupe SM (CG09 0341).

Adopté à l'unanimité.

20.12 1124560003

CG12 0262

Accorder un contrat à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 Saint-Joseph - Dépense totale de 926 907,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public AO12-11930 (2 soum./1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1184;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 926 907,19 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie, chargé de projet LEED, agent de mise en service et modélisateur énergétique pour la rénovation du lot 3 su 2580 Saint-Joseph, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel MDA architectes, BVA et associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell associés, seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 792 815,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11930 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.13 1120444004

CG12 0263

Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ et Héloïse Thibodeau inc. pour la réalisation de projets industriels et corporatifs - Dépense totale de 999 254,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12022 (3 soum. / 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1185;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 999 254,56 $, taxes incluses, pour la réalisation de projets industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ et Héloïse Thibodeau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 254,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1121029006

CG12 0264

Retenir les services de Aon Parizeau inc., courtier d'assurances, pour l'obtention de deux cautionnements d'une durée de trois ans auprès de la Compagnie Travellers Garantie du Canada en guise de garantie pour le site d'enfouissement de la carrière Demix et du système d'incinération de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin de se conformer au règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour un montant de 22 500 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1187;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de retenir de gré à gré, conformément à la loi, les services de AON PARIZEAU inc, courtier d'assurances, aux fins de l'obtention de deux cautionnements auprès de la Compagnie Travellers Garantie du Canada, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r. 6.02) pour l'exploitation du site d'enfouissement de la carrière Demix et autoriser le paiement des frais requis jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 22 500 $, plus les taxes applicables;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville, tout document à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1123334025

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0265

Approuver le projet d'entente de développement avec Grifdor Holdings inc. pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots du cadastre du Québec adjacents 1 853 433 et 1 853 438 - 291, rue de la Montagne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1189;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de développement avec Grifdor Holdings inc. pour la partie relevant de sa compétence, soit l'inclusion de logements sociaux et communautaires pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor ainsi que les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1123823005

CG12 0266

Approuver le cinquième projet de convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 2012, un espace sur le toit d'un édifice pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 110 376 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1195;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de cinquième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, un espace sur le toit d'un édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 110 376 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1115840001

CG12 0267

Conclure avec Martin et Lévesque inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture d'imperméables haute visibilité pour les brigadiers scolaires du SPVM - Appel d'offres public 12-12006 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1262;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'imperméables pour les brigadiers scolaires du SPVM ;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Martin et Lévesque inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12006 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1123997004

CG12 0268

Conclure avec Linde Canada ltée une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture de gants de signalisation en cuir blanc pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public 12-12194 - (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1263;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de gants de signalisation en cuir blanc pour le personnel policier du SPVM;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Linde Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publiques 12-12194 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1123997007

CG12 0269

Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1265;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015, selon les termes et conditions stipulés dans la proposition du CSPQ en date du 11 juin 2012 jointe au dossier décisionnel;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1123190003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0270

Autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 $, taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité Radio inc. (CG08 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 $ à 2 103 884,56 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1266;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 $ taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité Radio inc. (CG08 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 $ à 2 103 884,56 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1122691001

CG12 0271

Résilier le contrat 040-025-AE avec Agence de sécurité Sécur-Action inc (CG11 0250) et accorder un contrat à TRIMAX Sécurité inc., d'une durée de 36 mois, pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 234 031,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 040-026-AE (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1269;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de résilier le contrat 040-25-AE (CG11 0250) avec l'Agence de sécurité Sécur-Action inc., en date du 31 mai 2012, et accorder à la firme Trimax Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 234 031,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-026-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1123438005

CG12 0272

Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 145 véhicules Dodge Charger 2013 pour un montant de 3 994 294,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12081 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1270;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorer à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 145 véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 994 294,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12081 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;

2 - d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au montant de 344 237,25 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1124472010

CG12 0273

Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la construction d'un égout sanitaire et reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, de la rue Ann à la rue Duke - Lot 7 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 100 001,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214702 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1276;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 100 001,23 $, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, entre les rues Ann et Duke - Lot 7 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Garnier ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 892 001,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214702;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.24 1124002002

CG12 0274

Accorder un contrat à Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Coloniale, de la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 430 890,30 $ - Appel d'offres public 229401 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1279;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 430 890,30 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Coloniale, de la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 294 890,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229401;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.25 1124822004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0275

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport concernant le prolongement de la rue Marc-Cantin afin de créer une voie réservée aux autobus, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1300;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport pour le prolongement de la rue Marc-Cantin comme mesure préférentielle aux autobus.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1120566001

CG12 0276

Autoriser une dépense additionnelle de 128 772 $, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, de bases, de conduits souterrains et l'installation de feux de circulation et d'éclairage, là où requis, sur différentes intersections pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la 90e Avenue, les rues Bédard, Hardy, Cordner et Senkus, dans le cadre du contrat accordé à Constructions et Pavages Jeskar inc. (CG11 0301), majorant ainsi le montant total du contrat de 840 192,94 $ à 963 216,19 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1281

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 128 772 $, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, de bases, de conduits souterrains et l'installation de feux de circulation et d'éclairage, là où requis, sur différentes intersections pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la 90e Avenue, les rues Bédard, Hardy, Cordner et Senkus, dans le cadre du contrat accordé à Constructions et Pavages Jeskar inc. (CG11 0301), majorant ainsi le montant total du contrat de 840 192,94 $ à 963 216,19 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.27 1126013028

CG12 0277

Accorder un contrat à Excavations Super inc. pour le réaménagement des jardins du château Ramezay, incluant la mise en œuvre d'un nouveau concept d'éclairage - Dépense totale de 708 364,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6284 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1284;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 708 364,38 $, taxes incluses, pour le réaménagement des jardins du château Ramezay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 643 967,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6284;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1121246014

CG12 0278

Accorder un contrat à TGA Montréal inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et des travaux connexes dans la ruelle des Fortifications, de la Côte-Place-d'Armes au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 885 750,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1222 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1285;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 885 750,50 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et des travaux connexes dans la ruelle des Fortifications, de la Côte Place-d'Armes au boulevard St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire T.G.A. Montréal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 676 750,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1222;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.29 1124822007

CG12 0279

Accorder un contrat à Pavages Dorval inc. pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, là ou requis, sur diverses rues de la Ville de Montréal - (P.R.R. 2012 - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 2 191 601,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 263001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1286;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 191 601,16 $, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, là où requis, sur diverses rues de la Ville de Montréal (PRR 2012- Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 101,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263001;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1126013012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0280

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel piétonnier Champ-de-Mars - Dépense totale de 963 306,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5596 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1288;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 963 306,54 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel piétonnier Champ-de-Mars, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 031 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5596;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1121029010

CG12 0281

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour l'édition 2012 de l'événement Marathon Oasis de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1301;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2012, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 23 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1121005004

CG12 0282

Accorder un contrat à BP Asphalte inc. pour la reconstruction de trottoirs dans le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue McEachran, là où requis, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - (PRR 2012- Collectrices) - Dépense totale de 655 066,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 256301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1290;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 655 066,09 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs dans le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue McEachran, là où requis, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à BP Asphalte inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 616 566,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256301;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1126013008

CG12 0283

Approuver la modification à l'entente intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) / Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à dépenser un montant n'excédant pas 5 650 000 $ pour réaliser les travaux d'infrastructures du réseau routier (2 653 550 $) et d'infrastructures des eaux (2 996 450 $) / Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 $ en provenance du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à la Société du parc Jean-Drapeau relativement à la réalisation des travaux sur le réseau routier / Autoriser le report en 2013 de tout solde non utilisé du budget de 5 650 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1320;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 $ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 $) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 $) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 $ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 $ des travaux d'immobilisations confiés à la Société;

4- d'autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 $.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1124711001

CG12 0284

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 $ aux trois organismes ci-dessous désignés dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville (2009 - 2012) / Approuver les projets de convention à cet effet

- La rue des Femmes de Montréal 102 960 $
- Accueil Bonneau inc. 78 624 $
- Association d'entraide Le Chaînon inc 50 271 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1307;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 $ aux trois organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville 2009 - 2012 - Fonds de solidarité sociale en itinérance, selon la répartition suivante pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1er janvier 2012 au 31 décembre 2012)	102 960 $
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu (1er janvier 2012 au 31 décembre 2012)	78 624 $
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1er avril 2012 au 31 décembre 2012)	50 271 $

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1122586002

Article 20.36 - Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologique dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12153 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Retiré (voir article 3.01).

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.37 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0285

Accorder un contrat à Keleny inc. pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée, réservés à l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2016 pour la somme maximale de 258 693,75 $ taxes incluses - Appel d'offres public 12-11810 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 soût 2012 par sa résolution CE12 1292;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule soumissionnaire Keleny inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétation et de traduction judiciaire, pour une somme maximale de 258 693,75$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11810 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1124837003

CG12 0286

Approuver un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1319;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité;

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 18 M$ provenant du MESS ;

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 18 M$ et la répartition budgétaire de cette somme, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;

4- d'autoriser le directeur général à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;

5- de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1121692001

CG12 0287

Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Parcs Canada portant sur la gestion des eaux de ruissellement et la circulation sur la propriété de Parcs Canada dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1295;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Parcs Canada) portant sur la gestion des eaux de ruissellement et la circulation sur la propriété de Parcs Canada dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »;

2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest et la greffière adjointe à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.39 1125843002

CG12 0288

Approuver le projet de convention de financement et d'entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Montréal pour la réalisation des phases 4 et 5 du Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain en 2012 et 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1296;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'approuver le projet de convention de financement et entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation des phases 4 et 5 du « Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain » en 2012 et 2013;

2- d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 50 000 $ en 2013 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'accorder à cette fin un soutien financier non récurrent de 23 603 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) et de 26 397 $ au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (G.U.E.P.E);

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1120504002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0289

Autoriser une dépense de 1 113 516 $ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1297;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 113 516 $ pour un contrat d'exploitation de deux navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage et les frais de gestion des quais;

2- d'approuver le projet d'entente intermunicipale couvrant les années 2011 à 2013 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau, et d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3- de mandater le Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat de trois ans octroyé en 2011 à Navettes maritimes du Saint-Laurent inc.;

4- de récupérer un montant de 337 000 $ auprès de la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) pour le service de navettes offert en 2011;

5- d'accorder des budgets additionnels équivalents de 337 000 $ en revenus et en dépenses au Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire (le "Service") à la Direction des grands parcs et du verdissement. Ce budget de dépenses permettra au Service d'assumer des coûts d'exploitation de la navette réclamée par la Ville de Longueuil pour l'année 2011, financés entièrement par le revenu additionnel du même montant récupéré auprès de la SPJD;

6- d'autoriser un virement budgétaire de 409 951 $ du poste budgétaire des dépenses générales d'administration au poste budgétaire du Service pour lui permettre d'assumer les coûts d'exploitation de la navette fluviale principalement pour l'exercice 2012 (366 565 $) et une dépense additionnelle relative aux coûts d'exploitation de la navette pour les exercices 2010 et 2011 (43 386 $);

7- d'ajuster la base budgétaire du Service (Direction des grands parcs et verdissement) d'une somme de 366 565 $ à compter de l'exercice 2013;

8- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1125915009

CG12 0290

Autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif d'Énergénie inc. en faveur de Génivar inc. pour le reste de la durée de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1298;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif de Énergénie inc. en faveur de la firme Génivar inc. et approuver à cette fin le projet de convention de cession auquel intervient M. Pierre Delisle, architecte, SDK et associés inc. et la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions pour le reste de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1121035010

CG12 0291

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour pour les éditions 2012 - 2014 de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1299;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'approuver le projet de modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour pour les éditions 2012-2014 du Grand Prix Cycliste de Montréal (CG09 0465) afin, notamment, de clarifier les responsabilités inhérentes aux parties et de préciser certaines clauses concernant le partage des coûts;

2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ledit projet de modification, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1120679014

CG12 0292

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 1 an, avec un droit de renouvellement pour 10 ans, rétroactivement au 1er juillet 2011, des espaces dans l'immeuble situé au 1100, chemin Camilien-Houde afin d'installer, de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunications, pour un loyer annuel de 201 600 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 de par sa résolution CE12 1303;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 1 an, avec un droit de renouvellement pour 10 ans, rétroactivement au 1er juillet 2011, des espaces dans l'immeuble situé sur le mont Royal (1100, chemin Camilien-Houde) afin d'y installer, maintenir et opérer ses équipements de radiocommunications, pour un loyer annuel de 201 600 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1113490001

CG12 0293

Accorder un soutien financier de 45 000 $ à Vélo-Québec Événements pour l'édition 2012 de la Féria du Vélo de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1371;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 45 000 $ à Vélo Québec Événements pour la réalisation de la Féria du vélo de Montréal 2012;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1120679009

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0294

Approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période de 22 mois, à compter du 1er septembre 2012, un terrain vague à des fins de stationnement, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, situé au 800 rue Mill, d'une superficie de 3 065 mètres carrés - Dépense totale de 227 904,95 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1372;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période de vingt-deux mois, à compter du 1er septembre 2012, un terrain vague constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, situé au 800 rue Mill, d'une superficie d'environ de 3 065 mètres carrés, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 151 020,05 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'autoriser une dépense de 76 884,90 $, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement ainsi que les incidences et contingences;

3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1125323002

CG12 0295

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Places Versailles inc. des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de cinq ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2017 - Dépense totale de 6 058 359,44 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1370;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'une septième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er octobre 2012, des espaces à bureaux d'une superficie de 54 991 pieds carrés situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du SPVM, pour un loyer total de 6 058 359,44 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1125840006

CG12 0296

Approuver le projet de 4e modification à l'entente de stationnement par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces de stationnement intérieurs au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de cinq ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2017 - Dépense totale de 104 305,32 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1369;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de 4e modification à l'entente de location d'espaces de stationnement par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er octobre 2012, 47 espaces de stationnement, pour les besoins du SPVM, pour un loyer total de 104 305,32 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1125840005

CG12 0297

Abroger la résolution CG12 0018 approuvant le protocole d'entente par lequel le MAMROT octroi à la Ville une subvention de 0,5 M$ pour l'année 2011 - 2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée(RUI) sur son territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1364;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'abroger la résolution CG12 0018 du 26 janvier 2012 approuvant le projet de protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal, octroyant à la Ville une somme de 0,5 M$ pour l'année 2011-2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1124910004

CG12 0298

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour des travaux de planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Notre-Dame, dans les limites décrites au bordereau de soumission - (P.R.R. 2012 - Réseau Artériel), dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 037 582,36$, taxes incluses - Appel d'offres public 264406 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1353;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 037 582,36 $, taxes incluses, pour des travaux de planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Notre-Dame, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 917 582,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264406;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1126013004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0299

Accorder un contrat à Louisbourg S.B.C., s.e.c. pour le planage de la chaussée d'asphalte et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Édouard-Montpetit et la reconstruction de la chaussée flexible, là où requis, dans l'avenue McEachran, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - (PRR 2012 - Collectrices) - Dépense totale de 748 711,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 256302 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1356;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 748 711,70 $, taxes incluses, pour le planage de la chaussée d'asphalte et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Édouard-Montpetit et la reconstruction de la chaussée flexible, là où requis, dans l'avenue McEachran, dans les limites décrites au bordereau de soumission - (PRR 2012- Collectrices), dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 696 711,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256302;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1126013009

CG12 0300

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 3 ans, avec Équipements Plannord ltée pour la fourniture sur demande de tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur - Appel d'offres public 12-12199 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1336;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeurs;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire Équipements Plannord ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12199;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1123447001

CG12 0301

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 $, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 $ - Appel d'offres public 12-12099 (5 soum. pour les deux contrats) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1363;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2012-01, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'alimentation et de sortie, pour une somme maximale de 4 739 867,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12099 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'approuver un projet de convention par lequel Genivar inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2012-02, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'alimentation et de sortie, pour une somme maximale de 4 510 149,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12099 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.53 1125925002

CG12 0302

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Docteur Penfield - Dépense totale de 16 420 479,03 $ taxes incluses - Appel d'offres public 10051 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1345;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 16 420 479,03 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Docteur Penfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Louisbourg SBC s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 352 480,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10051;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.54 1125921002

CG12 0303

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard St-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 2 430 535,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252301 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1343;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 2 430 535,33 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard Saint-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 176 335,33$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252301;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.55 1120266049

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.56 et 20.57 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0304

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1335;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglaçage des chaussées;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12176 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Participants
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Société de transport de Montréal, Ahuntsic–Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Ville de Montréal-Est, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite Patrie, Ville-Marie

Sifto Canada Corp.	Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Beaconsfield, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Lachine, LaSalle, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Mont-Royal, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Plateau Mont-Royal, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, Village de Senneville, Villeray–St-Michel–Parc-Extension, Ville de Westmount

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, de la Société de transport de Montréal et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1125331007

CG12 0305

Approuver les projets d'acte entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal (ADM) aux termes desquels la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec pour la somme de 1 $ et acquiert d'ADM, des infrastructures afin de desservir le lot 12, pour la somme de 2 982 288,24 $, taxes incluses

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par la résolution CE12 0625 et du 6 juin 2012 par la résolution CE12 0859;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 $, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société Aéroports de Montréal (ADM) des infrastructures construites par cette dernière afin de desservir le lot 3 731 871 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 982 288,24 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1113235003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0306

Désigner madame Anie Samson, maire d'arrondissement et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 juin 2012 par sa résolution CE12 1085;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de nommer madame Anie Samson, maire d'arrondissement et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1123177001

CG12 0307

Approuver les termes de référence des programmes de soutien à l'innovation à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est) et allouer la somme de 1 M$ pour chacun des PR@M pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0907;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'approuver les termes de référence des programmes réussir@montréal volets Innovation et Est;

2 - d'allouer une somme de 1 M$ pour chacun des PR@M (Innovation et Est), pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1123907004

CG12 0308

Recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au Conseil permanent sur les services policiers au Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1227;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel, membre du Comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1120108002

CG12 0309

Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour l'année 2012-2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1318;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1- d'approuver la répartition et la distribution du financement de 15 580 926 $ reçu du gouvernement du Québec pour l'année 2012 – 2013 aux Centres locaux de développement (CLD) ainsi que de l'engagement de la Ville de 880 000 $ contenu dans l'entente du 26 février 2009 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de la façon décrite dans le document joint au sommaire décisionnel, représentant une somme totale de 16 460 926 $;

2- de mandater la Direction du développement économique et urbain pour assurer le suivi financier et administratif auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes et du MAMROT, le tout en conformité avec les exigences de ce dernier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1121180003

CG12 0310

Autoriser une dépense de 334 182,89$, taxes incluses, pour permettre le règlement de la phase II de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences Maximo d'IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8.août 2012 par sa résolution CE12 1321;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 334 182,89 $, taxes incluses, pour permettre le règlement de la phase II de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences Maximo IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal (Service de l'eau, Service de police de la Ville de Montréal et Complexe environnemental Saint-Michel du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement);

2- d'autoriser à cette fin le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce règlement, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1125006004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0311

Autoriser une demande auprès du MAMROT en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1374;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et à l'accomplissement d'autres objets précisés au projet de lettres patentes joint au sommaire décisionnel;

2 - de mandater le directeur principal et avocat en chef du Service des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération;

3 - de nommer les sept personnes suivantes à titre d'administrateurs provisoires de l'organisme à être créé:

- M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et responsable du transport ;
- M. Claude Carette, directeur des transports ;
- M. Danny Boudreault, directeur, relations de travail, Service du capital humain ;
- M. Guy de Repentigny, chef de division, Mise en valeur du territoire ;
- M. Jocelyn Dion, chef de division, Paie institutionnelle ;
- M. Normand Lapointe, adjoint au directeur général ;
- M. Daniel Touchette, inspecteur au SPVM.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1123335001

CG12 0312

Renouveler pour une période de deux ans la réserve pour fins publiques sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE121373;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de renouveler pour une période de deux ans la réserve aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec situé en front de la rue Saint-Patrick et à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour acquérir le site retenu au meilleur coût possible, de gré à gré ou par voie d'expropriation.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1125941003

CG12 0313

Autoriser une dépense de 2 894 456,26 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau et de moniteurs auprès de CPU Design inc. et de micro-ordinateurs portatifs et de réplicateurs de ports auprès de Compugen inc. dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville de Montréal et ces firmes (CG10 0363)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1376;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 894 456,26 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau et de moniteurs auprès de CPU Design inc. et de micro-ordinateurs portatifs et de réplicateurs de ports auprès de Compugen inc. dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville de Montréal et ces firmes (CG10 0363);

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un virement budgétaire de 289 652,16 $, en provenance du projet SÉRAM vers le projet « Désuétude de PCs » afin d'acquérir des ressources internes pour finaliser l'installation des micro-ordinateurs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1122357001

CG12 0314

Avis de motion - Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire trame verte de l'Est), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1124602001

CG12 0315

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1122913025

CG12 0316

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », l'objet de projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1120083007

Article 41.04 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012)

Retiré (voir article 3.01).

CG12 0317

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG09 023) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1123890004

CG12 0318

Avis de motion et présentation - Règlement sur le Guide de conduite des employés de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et présentation est faite par Mme Manon Barbe de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur le Guide de conduite des employés de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1123088001

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0319

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012, par sa résolution CE12 0905;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1125075001

Règlement RCG 05-002-4

CG12 0320

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (Exercice financier 2012)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (Exercice financier 2012) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012, par sa résolution CE12 0908;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1122327001

Règlement RCG 11-025-1

CG12 0321

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012, par sa résolution CE12 0907;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1123907004

Règlement RCG 12-010

CG12 0322

Adoption - Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers

Attendu qu'une copie du Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012, par sa résolution CE12 0986;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec, à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1120963005

Règlement RCG 12-011

CG12 0323

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012, par sa résolution CE12 0992;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et le plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1124347006

Règlement RCG 12-012

CG12 0324

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » / Tenue de consultation publique

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1124439006

P-RCG 12-013

CG12 0325

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est »

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »

Vu la résolution CG11 0236-2 de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2011 adoptant comme projet de règlement P-RCG 11-014 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est »;

Vu la résolution CG11 0236 de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2011 adoptant comme projet de règlement P-RCG 11-012 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ces projets de règlements ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en novembre et décembre 2011, tel qu'il appert dans son rapport du 20 mars 2012;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 19 avril 2012, par sa résolution CG12 0097;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-RCG 11 012;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 juin 2012 par sa résolution CE12 1044;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est »;

2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »;

3- de prendre acte de l'inutilité d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue de l'Aviation, entre le chemin Saint-Rémi et l'avenue André, sur le territoire de la Cité de Dorval », compte tenu que cet emplacement n'est plus disponible;

4- de reporter l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » au moment où le nouveau site devant accueillir le centre de traitement de l'ouest sera confirmé.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1114439001

Règlement RCG 11-014
Règlement RCG 11-012

CG12 0326

Approbation du Règlement R-140 autorisant un emprunt de 23 945 209 $ pour financer l'acquisition de véhicules de services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1240;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-140 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 23 945 209 $ pour financer l'acquisition de véhicules de service », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854005

CG12 0327

Nomination et reconduction de mandats au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1375;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de nommer au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans les personnes suivantes :

- M. Ben Marc Diendéré en remplacement de M. Patrick Beauduin;
- Mme Carole David en remplacement de Mme Monique Proulx; et
- M. Nassib el Husseini en remplacement de Mme Lucie Boissinot;
- M. Charles Lapointe en remplacement de M. Jacques Vézina et de le désigner vice-président;

2 - de reconduire, pour un deuxième terme de trois ans à compter de la date d'échéance de leur premier mandat Mmes Liza Frulla et Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.01 1124320005

À 18 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Alan DeSousa	Yves Saindon
Président d'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire